

En bref

Number 317, August 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020875ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020875ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2010). En bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (317), 12–15.

<https://doi.org/10.7202/1020875ar>

L'économie sociale

100 millions pour l'investissement dans les entreprises sociales et solidaires...

Le 3 mai, le Premier ministre, François Fillon, a annoncé la signature des dix conventions dans le cadre du programme d'investissement pour l'avenir (Grand Emprunt). L'une porte sur l'économie sociale et solidaire. Elle prévoit la création d'un fonds d'investissement dans les entreprises sociales et solidaires doté de 100 millions d'euros, opéré par la Caisse des dépôts et consignations. Les bénéficiaires seront les entreprises sociales et solidaires, l'objectif étant de soutenir plus de 2 000 entreprises et de créer ou de consolider plus de 60 000 emplois destinés à des personnes éloignées de l'emploi pendant une longue période.

... et une agence de développement économique de l'ESS

Le 15 juin, le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCres) a élu son nouveau président, Jean-Louis Cabrespine, qui succède à Yannick Barbançon. L'assemblée générale fut l'occasion de présenter le projet d'agence de développement économique porté par les Cres auprès de la mission Vercamer, qui dressait notamment le constat de l'absence de dispositif généralisé d'appui à la création et au développement adapté aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Un calendrier a été présenté: en 2010, treize chambres se lancent dans la mise en place du dispositif, suivies par huit en 2011 et six en 2012. En savoir plus: www.cncres.org.

Prévention des risques professionnels dans l'ESS

Dans le cadre de la Semaine de la qualité de vie au travail, Chorum Initiatives pour le développement de l'économie sociale (Cides) organisait le 23 juin une journée d'action sur le thème « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'ESS ». Plus de deux cents personnes étaient présentes, des organismes employeurs, des syndicats salariés, des représentants des grands mouvements associatifs, mais aussi des acteurs (directeurs de structure, DRH ou membres de CHSCT) et des professionnels de santé (médecins du travail, ergonomes...).

« *Ce n'est pas parce que nos entreprises ne sont pas au CAC 40 qu'il n'y a pas de problèmes de santé au travail dans l'ESS* », rappelle François Desriaux, rédacteur en chef de *Santé et Travail*. Des problèmes que la « réforme » des retraites en cours ne risque pas d'améliorer.

Aux entreprises de l'ESS de s'y préparer et d'être exemplaires, à l'instar des cinq lauréats des prix territoriaux remis à cette occasion, en partenariat avec l'Anact, l'Aract Ile-de-France, Siel bleu et *Santé et Travail*: le centre de culture ouvrière de Marseille (www.cco13.fr), l'Association des parents et amis d'enfants inadaptés de Sénonais (Apeis), dans l'Yonne, la Mutualité française Jura (www.mutualite39.fr), l'établissement et service d'aide par le travail (Esat) Jules-et-Marcelle-Levy (www.ose-france.org), à Paris, et l'association de soutien et de services d'aide à domicile (Assad) de la vallée de Chevreuse.

Signalons enfin que Cides propose plusieurs documents sur la santé au travail dans l'ESS, ainsi que des fiches pratiques pour mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

En savoir plus: <http://cides.chorum.fr>.

* Retrouvez les actualités, informez-nous ou contribuez directement sur <http://recma.org>.

Vers des Etats généraux de l'ESS?

« Nous, acteurs de l'ESS, proposons de réfléchir collectivement à l'organisation d'Etats généraux de l'ESS, qui débiteraient à l'automne 2010 et se termineraient à l'été 2011, à moins d'un an des élections présidentielles. » Ainsi débute l'appel lancé par douze grandes figures françaises de l'ESS (Cl. Alphandéry, G. Andreck, H. Sibille, F. Soulage, J.-C. Detilleux, J.-P. Worms...), qui précisent : « [Pour] sortir de la crise par le haut, nous devons, plus que jamais, porter et déployer un esprit de résistance et de création [...], mettre en mouvement, convaincre l'opinion, influencer les décisions [...]. L'ESS est un puissant facteur de renouveau, mais n'arrivera pas seule à changer de cap et ne doit pas rester en vase clos. Pour jouer pleinement son rôle, elle doit nouer de nouvelles alliances avec l'ensemble des acteurs du changement, élus, syndicats, ONG, mouvements sociaux, consommateurs, entrepreneurs responsables, logiciels libres, réseaux sociaux, etc. »

En savoir plus : www.lelabo-ess.org/eg.

ses instances. Felice Scalvini (Confcooperative, Italie) succède à Pauline Green, présidente de l'Alliance coopérative internationale (ACI) depuis novembre 2009, aux côtés d'Etienne Pflimlin (Crédit mutuel, France). Les deux co-présidents travailleront avec un nouveau conseil d'administration au sein duquel Jean-Claude Detilleux, président du GNC, a été réélu. Marc Spyker (Coop de France) est élu au comité de contrôle (EACC). La Confédération générale des Scop et la Fédération nationale des Scop du BTP sont désormais membres de Cooperatives Europe.

Signalons que Cooperatives Europe a publié un argumentaire (disponible auprès du secrétariat du GNC) en faveur de la reconnaissance des coopératives par le droit européen de la concurrence. Ce document met en avant la spécificité des coopératives et justifie les aménagements de régimes fiscaux qui leur sont réservés dans plusieurs Etats membres.

En savoir plus : www.coopseurope.coop.

La coopération

La société coopérative européenne, le guide

Le Groupement national de la coopération (GNC) a publié en mai un guide juridique visant à améliorer la connaissance du statut de société coopérative européenne (SCE), adopté en juillet 2003 par le Conseil des ministres européens (voir Recma, n° 291), mais dont la transposition en droit français n'est achevée que depuis juin 2009. Le guide propose un modèle de statuts et présente les questions et les choix qui se posent aux coopérateurs souhaitant développer leurs activités dans toute l'Union européenne avec une personnalité, une réglementation et une structure uniques.

En savoir plus : www.entreprises.coop.

Un exécutif renouvelé pour Cooperatives Europe

Lors de son assemblée générale le 31 mai 2010 à Bruxelles, Cooperatives Europe a renouvelé

La coopération en chiffres en Europe et en France

Cooperatives Europe a publié les chiffres 2009 des trente-sept pays européens membres de l'association. La région Europe de l'ACI compte 123 millions de coopérateurs et 160 000 coopératives, qui emploient 5,4 millions de salariés. Le mouvement coopératif français fait figure de leader dans le classement pour le nombre de coopérateurs, avec plus de 23 millions de membres, et se distingue également dans le trio de tête pour le nombre d'entreprises coopératives et l'effectif salarié.

Le GNC publie pour sa part le « top 100 » 2010 des entreprises coopératives, intégrant le nombre de salariés et de sociétaires. L'occasion de rappeler qu'avec leurs filiales les entreprises de ce top 100 représentent 2,8 % de l'emploi salarié en France et réalisent 70 % du chiffre d'affaires de la coopération. Entre 2007 et 2008, celui-ci a augmenté en moyenne de 16 %, alors que le sociétariat a augmenté de 3 % entre 2006 et 2008.

En savoir plus : www.entreprises.coop.

Histoire de la coopération de consommation : réalisation et projet

EuroCoop, la Communauté européenne des coopératives de consommateurs, publie *Together we are stronger*, ouvrage qui retrace une histoire « populaire » des coopératives de consommateurs selon le mot d'Anne Santamäki, présidente d'Eurocoop, soulignant ainsi que le livre ne revêt pas un caractère académique. Nous signalons donc le projet de Mary Hilson (University College London) et Silke Neunsinger (Labour Movement Archives and Library, Suède) de publier une histoire mondiale de la coopération de consommation aux XIX^e et XX^e siècles. Les initiateurs du projet attendent les synopsis des contributions universitaires correspondant aux différentes entrées, géographiques et thématiques, pour le mois de septembre 2010.

En savoir plus : www.eurocoop.org et www.recma.org/node/1042.

Les associations

Une nouvelle modalité de convention porte gravement atteinte aux associations

Suite à la dernière Conférence nationale de la vie associative (voir « Actualité », Recma, n^{os} 314, 315 et 316), une circulaire a été publiée le 18 janvier 2010 pour sécuriser les relations entre les pouvoirs publics et les associations. Enfin était-ce le souhait des conférenciers... Or, sous couvert de transposer le droit européen encadrant les aides d'Etat dans le droit français, la circulaire assimile les associations à des entreprises. Les aides d'Etat peuvent en effet désormais bénéficier « à toute entreprise recevant un financement public dès lors qu'elle exerce une activité économique d'intérêt général » et, au-delà de 66 000 euros, le mot « subvention » cède la place à « compensation pour des obligations de service public » que de très nombreuses entreprises privées lucratives s'appliquent à revendiquer. Le texte oblige en

outre les associations « aidées » à « fournir trois mois avant le terme de la convention un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du programme d'action ».

En savoir plus : www.associations-citoyennes.net.

La petite enfance fait aussi les frais d'une « réforme » catastrophique

Déjà ébranlé par la refonte de l'organisation de la santé qui emporte nombre de maternités, le monde de la petite enfance est directement remis en cause par la publication, le 7 juin, d'un décret réformant la réglementation de l'accueil collectif des jeunes enfants. Outre qu'il rend possible l'accueil en surnombre (+ 20 %), le texte abaisse la proportion des professionnels les plus qualifiés et fait entrer dans le droit commun les jardins d'éveil (payants) pour les enfants de 2 à 3 ans, prévoyant un taux d'encadrement d'un adulte pour huit à douze enfants contre un pour huit enfants du même âge actuellement pratiqué dans les crèches. Face à cette régression qui préfigure la disparition de la scolarisation des 2-3 ans en maternelle, les acteurs de l'économie sociale et solidaire rassemblés au sein de l'Uniopss ouvrent un site Internet destiné à mieux faire connaître, auprès des élus, des entreprises et des professionnels, leurs réalisations en matière d'accueil du jeune enfant et d'appui aux parents.

En savoir plus : www.accueil-petite-enfance.fr.

Les mutuelles

L'ENMES, Ecole nationale de la mutualité et de l'économie sociale

Annoncée par *L'Argus de l'assurance* début juin, une nouvelle université professionnelle, baptisée Ecole nationale de la mutualité et de l'économie sociale, est lancée à l'initiative de cabinets de conseil et de recrutement. L'association, à laquelle adhèreraient déjà une dizaine d'entreprises (mutuelles du Code de la mutualité livre II ou III et groupes de

protection sociale), prévoit dès septembre 2011 l'accueil de deux cents étudiants à Paris. D'ici à trois ans, avec l'ouverture de sites en région, l'objectif est de former plus de mille étudiants (jusqu'à bac + 5) et, en formation continue (VAE et DIF), d'accueillir sept cents stagiaires par an. L'EMNES ambitionne de devenir « *l'école de référence de l'économie sociale* ». Comme l'explique son directeur, Sylvain Levy-Valensi, « *ce que font les mutuelles en matière de santé depuis l'ordonnance de 1945, c'est compléter ce que donne la Sécu. Nous allons imaginer le même modèle pour la retraite par des mécanismes hybrides qui vont mêler de la répartition [...] avec des mécanismes de financement par le biais de la capitalisation. [...] Nous assistons au développement de nouveaux gisements d'emplois très importants dans l'économie sociale, notamment dans le domaine du service à la personne. Cela est très peu développé, aujourd'hui, en France par rapport aux pays anglo-saxons notamment* ». Il ainsi prévu de « *référentialiser* l'ensemble des parcours » et de créer par exemple un « *BTS économie sociale et familiale*

pour soutenir les personnes dans leurs démarches administratives ».

En savoir plus : www.enmes.fr.

Congrès de l'Amice, départ de la FFSAM

L'Association des mutuelles et des coopératives d'assurance (Amice) a tenu son deuxième congrès à Gênes (Italie) du 24 au 26 mai 2010. Plus de cent cinquante participants venus de toute l'Europe se sont retrouvés pour désigner les nouveaux organes statutaires de l'association et pour discuter des sujets d'actualité : Solvabilité II, la crise financière, la responsabilité sociale du secteur mutualiste européen. Les autorités de contrôle européennes continuent à voir dans Solvabilité II une réponse à la crise, alors que certains responsables mutualistes demandent toujours un report d'entrée en vigueur du dispositif, justement pour tenir compte de la crise. Le congrès a par ailleurs été marqué par la décision de la Fédération française des sociétés d'assurance mutuelle (FFSAM), membre fondateur de l'Amice, de quitter l'association.

En savoir plus : www.amice-eu.org. ●